

Sous la présidence de l'honorable **Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée nationale, la séance est ouverte à **11 heures 13 minutes**.

Le Président : chers collègues, bonjour. Veuillez prendre place.

Chers collègues, je voudrais avant tout présenter ma désolation pour ce retard, simplement parce que nos chers frères ici, les présidents des groupes parlementaires ayant eu du mal à s'accorder ont fini par investir mon bureau.

Cela dit, notre séance est donc ouverte.

Chers collègues, comme vous l'avez vu sur votre papier, nous avons un ordre du jour de deux points. Mais avant de passer à cet ordre du jour, nous allons nous assurer que le quorum est atteint.

En conséquence, nous passons la parole à notre collègue, quatrième Secrétaire pour procéder à l'appel des députés.

S'il vous plaît, cher collègue.

NGABIKOU MOU WADA Mesmin Boris (4^e Secrétaire du Bureau) : Merci, monsieur le Président.

(Appel des députés).

Le Président : Merci cher collègue.

L'appel des députés donne le résultat suivant :

- **Présents : 124**
- **Absents : 5**
- **Excusés : 4**

Le quorum est donc largement atteint. Nous pouvons donc valablement commencer notre séance plénière.

Cela dit, avant d'arriver à l'ordre du jour proprement dit, je me permets de vous donner une information en un tour de main, afin que tout le monde soit au même niveau de l'information dans la salle.

Il s'agit du groupe SDG. Le groupe SDG a changé de dénomination, parce qu'au départ il s'appelait USD. Il devient désormais groupe SDG.

Et toujours au sujet du groupe SDG, lorsque la dernière fois je vous ai demandé la composition des groupes parlementaires, j'indiquais que le groupe USD à l'époque, présidé par monsieur IDJENDJE NDALA Pierre Daniel, avait comme vice-président monsieur MOUHOULOULO Jules. Désormais, sachez que le vice-président du groupe SDG, anciennement USD, c'est monsieur MBADINGA Wilfrid. Pour ne rien vous cacher, monsieur MOUHOULOULO était déjà par notre volonté à tous, membre du bureau de la Commission des lois. C'est pour cela que, pour éviter les cumuls, son groupe l'a remplacé au sein de leur congrégation par monsieur MBADINGA Wilfrid.

Cher collègue, félicitation à vous.

Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, notre ordre du jour comporte deux points :

I- Election des bureaux des Commissions Générales Permanentes ;

II- Questions diverses.

Est-ce que dans la salle, un collègue souhaiterait prendre la parole sur cet ordre du jour en vue d'y apporter des amendements éventuels ?

Ah ! Il y a une main qui se lève au fond, sur l'ordre du jour. Oui, monsieur... veuillez vous présenter cher collègue, parce que je ne connais pas encore tous les noms.

NDONG MBA Serge (président du groupe RV) : Je suis monsieur Serge NDONG MBA, président du groupe RV.

L'honorable député intervient sans micro.

Le Président : Cher collègue, la question posée c'est : est-ce que l'ordre du jour, vous l'approuvez ou vous proposez un amendement sur cet ordre du jour de notre séance plénière ?

NDONG MBA Serge (président du groupe RV) : J'approuve l'ordre du jour.

Le Président : Vous approuvez l'ordre du jour ? Donc, sur ma gauche, plus d'observation, aucune main levée. Sur la droite, pas d'observation, aucune main levée. En conséquence, nous pouvons donc adopter cet ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sur le principe avec deux points.

Nous allons donc aborder le premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'élection des bureaux des Commissions Générales Permanentes, conformément aux dispositions de l'article 47 du règlement de l'Assemblée Nationale.

Toutefois, avant de passer à l'élection proprement dite, je voulais me permettre, pour que vous agissiez en toute connaissance de cause, vous rappeler quelques articles de notre règlement de l'Assemblée.

D'abord l'article 44, pour suivre dans l'ordre croissant. L'article 44 dispose dans le cadre de leurs missions et en vue d'améliorer les lois existantes, chaque Commission Générale Permanente procède à l'identification des lois existantes, à leur examen, à leur mise à jour ainsi qu'à l'initiation de propositions de lois.

L'objectif final est donc l'amélioration constante du dispositif législatif national. Les bureaux que nous allons mettre en place sont donc appelés à s'organiser dès le départ, en vue d'identifier, d'abord de circonscrire leur

champ d'action. Qu'ils sachent exactement sur quoi ils sont appelés à travailler. Ensuite, identifier les lois existantes dans ce champ d'action là, de manière à apprécier les désuétudes éventuelles. Certaines sont désuètes. Les lacunes éventuelles, parce que des lacunes, il y en a certainement, compte tenu du fait que nous soyons dans le monde. Et, le tout, en vue d'améliorer notre dispositif législatif. Je vous rappelle donc que notre rôle, le rôle de chaque commission n'est plus d'attendre que le Gouvernement envoie des projets de loi pour que la commission se mette au travail. Encore moins d'attendre qu'un seul collègue au sein de l'Assemblée, fasse une proposition de loi, mais les bureaux des commissions, sous la houlette bien évidemment de leurs présidents, sont appelés à travailler et à proposer des lois ; faire des propositions de loi, quitte à ce que dans votre organisation, un seul membre apporte cette proposition là, mais sinon toute la commission est appelée à s'impliquer. Et de cette manière, aucun député pendant cette législature ne chômera, ne tournera les pouces, ne galèrera comme disent les enfants.

Ensuite, il y a l'article 47. L'article 47 donne la composition des bureaux que nous allons mettre en place tout de suite.

Les bureaux des commissions sont composés comme suit :

- **Un président ;**
- **Un vice-président ;**
- **Un premier rapporteur ;**
- **Un deuxième rapporteur.**

Quatre membres que nous allons élire. Toutefois, deux commissions y dérogent : la Commission des lois et la Commission des Finances. La Commission des lois a été déjà mise en place. Il reste donc dans cette exception, la Commission des finances. Celle-là disposera d'un président, d'un premier vice-président, un deuxième vice-président, un premier rapporteur, un deuxième rapporteur, un troisième rapporteur.

Aujourd'hui donc, la seule commission avec six membres que nous

allons mettre en place, c'est la Commission des finances. Toutes les autres ont quatre membres.

Article 48 : la présence aux réunions des commissions est obligatoire et les bureaux des commissions sont tenus d'y veiller. Deux absences injustifiées aux travaux d'une commission engendrent des sanctions. Celles-ci sont prononcées par le Bureau de l'Assemblée Nationale réuni à cet effet en conseil de discipline.

Il importe de le savoir.

Article 49 : les commissions sont convoquées à la diligence de leurs présidents. Ce sont les présidents qui vont être élus qui convoquent les commissions. Ce n'est pas l'affaire du Bureau de l'Assemblée, quand bien même évidemment dans le cadre de nos missions, nous sommes tenus de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble, et des services et des commissions mais, ce sont les présidents, ce sont les bureaux qui convoquent les bureaux de chaque commission. Qu'on ne dise donc pas : nous, nous n'avons pas travaillé parce que le Bureau ne nous a pas demandé de travailler. Nous, nous ne nous sommes pas réunis parce que le Président ne nous a pas demandé de nous réunir. C'est à la diligence des présidents des commissions.

Enfin, cet article 49, c'est-à-dire l'alinéa 9, « les affaires sont étudiées selon le calendrier des débats. »

Ne sélectionnons pas ! Sauf lorsque le Gouvernement nous indique une priorité absolue. Et ça, c'est au Bureau de vous l'indiquer, sinon au fur et à mesure que les textes arrivent, nous devons les examiner.

Voilà chers collègues, le rappel que j'ai cru bon de faire à votre endroit avant de passer à la mise en place des bureaux, afin que, comme dirait quelqu'un, nul n'en ignore et que nous agissions en toute connaissance de cause.

Nous allons donc passer à l'élection des bureaux des commissions. Et c'est à ce moment précis que je vois une main se lever avec insistance. Oui, cher collègue.

Honorable Jean Robert GOULONGANA : Merci, monsieur le Président.

Inaudible.

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour examiner le règlement de l'Assemblée Nationale. On nous a indiqué que ce règlement pour rentrer en vigueur devait être soumis à l'examen de la Cour Constitutionnelle qui devait examiner et prononcer sa conformité à la Constitution, et dans le cadre de ce règlement, il y a bien évidemment les Commissions Générales Permanentes qui y figurent. Il y en a six. Elles ont récemment été portées à sept et c'est aujourd'hui que nous devons mettre en place les Commissions Générales Permanentes.

Ma question est de savoir : nous le faisons sur quelle base ? Le faisons-nous sur la base de l'ancien règlement que nous avons amendé ou alors sur la base du nouveau règlement qui, je suppose dans ce cas a été examiné et approuvé par la Cour Constitutionnelle ? Je n'ai pas eu cette information, peut-être, ne participant pas aux différents conclaves qui ont lieu ici. Je souhaitais donc que vous nous donniez cette précision pour que nous sachions sur quelle base nous allons procéder pour la mise en place de ces structures importantes de notre Assemblée.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Bien, merci cher collègue. Il y a un autre intervenant. Oui, monsieur MOUHOULOLOU.

Honorable MOUHOULOLOU Jules : Merci, monsieur le Président.

Je voudrais faire une observation. Vous annoncez à l'instant que nous allons procéder à la mise en place des bureaux des

commissions, malheureusement en regardant les réseaux sociaux tout à l'heure, j'ai constaté des félicitations à l'endroit de certains collègues. La question que je voudrais poser : est-ce qu'il y a déjà eu une élection avant notre entrée dans cet hémicycle ou l'élection se passe maintenant ? Il y a d'ailleurs certains collègues qui ont déjà publié, qui reçoivent déjà des félicitations et qui sont ici dans cette salle. Y-a-t-il eu une élection avant cette plénière ?

Merci, monsieur le Président.

Le Président : Merci, chers collègues. Est-ce qu'il y a un autre intervenant avant l'élection proprement dite ? Nous sommes dans le point relatif à l'élection là.

Bon, je dois répondre aux deux collègues qui ont fait des interventions. Le premier c'est l'Honorable Jean Robert GOULONGANA qui s'interroge sur la base légale que nous allons utiliser au cours de cette élection. Est-ce l'ancien règlement de l'Assemblée ou le nouveau que nous avons arrêté ici ?

Je suis tenté de dire que nul n'est sensé ignorer la loi. Les juristes nous le rappellent. Nous avons donc reçu une notification de la Cour Constitutionnelle d'une décision et celle-ci confirmait la constitutionnalité du règlement que nous avons adopté ici et le Secrétariat général, faute d'autres moyens de publication l'a mis sur le site internet, tout en le distribuant aux groupes parlementaires.

La notification de la décision a donc été faite. En conséquence, aujourd'hui nous mettons en place les bureaux des commissions conformément au règlement que nous avons adopté au tout début de cette législature. Et d'ailleurs, si nous avons mis en place la Commission des lois à l'époque, c'était justement parce que nous tenions à faire passer en urgence notre règlement. Aujourd'hui, c'est bien le nouveau règlement, très cher collègue. Et au-delà du site, nos administratifs pourront vous donner les copies de cette notification qui est dans le processus.

Ensuite, notre collègue MOUHOULOULOU s'interroge s'il y a eu déjà des élections, parce que des félicitations ont déjà été adressées à certains d'entre nous.

Je ne sais pas à quelle occasion le collègue MOUHOULOULOU a entendu ces félicitations. Si c'est de ma bouche, je venais de féliciter plutôt le successeur de monsieur MOUHOULOULOU comme vice-président du groupe SDG. Quant aux autres, je m'excuse, mais je ne tends presque jamais l'oreille dans les couloirs de l'Assemblée, parce que là-dedans il se dit beaucoup de choses, parfois on félicite des collègues, on blague, on chahute. Cela n'a pas de portée juridique.

C'est ici et maintenant que nous allons immédiatement passer à l'élection des bureaux des commissions. Et sur la base juridique que je venais de rappeler, ce sont sept commissions que nous allons mettre en place étant entendu que nous avons déjà le bureau de la commission des lois.

Voilà, chers collègues, j'espère avoir répondu aux deux préoccupations que vous avez évoquées. Merci.

Bien, alors nous allons donc passer à l'élection des bureaux des commissions. Notre règlement l'indique. Je vous en donne l'ordre de mise en place.

Nous allons commencer par la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique.

Lors de la réunion de la Conférence des présidents il y a déjà quelques jours, j'ai demandé aux présidents des groupes parlementaires de se concerter, en vue de présenter des candidatures. Cela s'est passé, je crois vendredi dernier. Nous sommes mardi aujourd'hui, je pense que les responsables qu'ils sont ont dû s'accorder et cela devrait nous épargner des retards dans le processus d'élection des membres des bureaux. Si je ne leur avais pas accordé ce temps, j'aurais pu demander ou j'aurais pu décider de la suspension de la présente séance afin de leur

accorder un temps de concertation, mais cela a été fait au cours de la Conférence des présidents où tous les groupes étaient présents. Quatre jours plus tard, nous pensons que nous sommes prêts. Prêts à avancer, parce que le travail nous attend déjà. J'ai même vu que la Commission des Lois recevait déjà des textes urgents. Nous sommes tous membres de la Commission des Lois.

Nous allons donc passer à l'élection du bureau de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique.

A l'issue de leurs concertations, certainement ils savent qui est candidat. Je passe donc la parole aux groupes parlementaires.

On me signale qu'il y a un doigt sur ma gauche qui se lève. C'est le président du groupe LD.

Monsieur le Président.

L'Honorable AKURE-DAVAIN Séraphin (Président du groupe LD) : Merci, monsieur le Président.

Je voudrais présenter les excuses du groupe LD à cette auguste Assemblée et à vous-même pour le désagrément que nous causons en intervenant maintenant, pour dire que malgré votre bonne volonté, opiniâtre d'avoir ramené le dialogue entre les différents groupes parlementaire, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord.

Je voudrais dire que les députés du groupe parlementaire Les Démocrates ne demandent pas l'aumône. Nous demandons tout simplement ce qui nous revient de droit. L'esprit de notre règlement intérieur nous rappelle que les bureaux des commissions doivent refléter la proportionnalité des différents groupes parlementaires.

A côté de ces dispositions réglementaires, il y a la pratique et vous nous la rappelez souvent. Cette pratique veut que les groupes parlementaires différents de la majorité puissent être représentés. Nous avons

dans la salle madame MAGANGA MOUSSAVOU qui a été plusieurs fois présidente de la Commission des Affaires sociales, malgré son appartenance à l'opposition.

Nous avons eu la chance de rencontrer le Président Luc OYOUBI hier dans cet hémicycle qui nous rappelait qu'en tant que président de la Commission des Finances, il a toujours eu des vices présidents de l'opposition. C'est cela la pratique.

C'est fort de cela, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, que le groupe parlementaire Les Démocrates pose le problème de leur présence au cours de cette séance plénière. De toutes les façons, nos collègues du PDG ont déjà mis en place les sept commissions, c'est-à-dire trente (30) membres et ont décidé de ne rien céder aux autres groupes parlementaires. C'est pour cela que nous sollicitons votre indulgence et nous vous annonçons que nous allons tout simplement laisser travailler en paix nos amis du PDG. Nous le faisons en toute responsabilité.

Je vous remercie.

Le Président : Cher collègue, je relève pour le déplorable que vous faites ce qu'on dit dans mon village là-bas : je parle, j'entends. Je parle pour m'entendre moi-même et non pas pour m'adresser à l'autre, à mon interlocuteur, parce que si c'est pour m'adresser à mon interlocuteur, évidemment après avoir parlé, je dois l'écouter.

Merci, cher collègue.

Chers collègues, lorsque nous nous sommes retrouvés, nous avons relevé deux critères fondamentaux pour définir la composition des bureaux. Le premier critère c'est la loi, la légalité, selon les dispositions de notre règlement. Le deuxième critère à défaut de la loi, c'est la concertation. Si on veut, c'est le critère politique.

S'agissant de la loi, je crois que nous avons tous regardé cette loi. Nous n'avons

décelé aucune disposition légale qui vous donne raison. Aucune disposition légale qui me permet d'accuser nos collègues du groupe PDG comme vous l'avez si bien rappelé. Aucune disposition légale, je voudrais que nous soyons d'accord là-dessus. C'est le premier levier dont je dispose : la légalité. Aucune disposition ne me permet de contraindre quelque groupe que ce soit à céder, à ne pas présenter de candidat.

Le deuxième critère : la concertation. Elle fait appel à la capacité de persuasion. Lorsqu'on se retrouve, je vous ai laissé quatre jours, c'est votre rôle à vous de pouvoir convaincre vos collègues. Si vous n'arrivez pas à vous entendre, ce n'est pas l'ensemble des collègues ici qui devraient pouvoir subir les conséquences de vos mésententes entre responsables. C'est bien de relever le désagrément que vous causez, mais je dis, cela est malheureusement à votre niveau. Et pour finir, je ne pense pas qu'ici quoi que ce soit interdise que ce soit ou interdise quelque groupe que ce soit de présenter sa candidature.

En conséquence, chers collègues, si vous estimez que vous avez un droit à faire valoir, il suffit d'expliquer aux collègues ici présents que pour telles ou telles raisons, nous présentons notre candidature. Et une fois vous avez présenté, c'est aux députés d'acquiescer.

Je voudrais donc appeler à votre responsabilité. Je ne voudrais pas dire votre sagesse, mais votre responsabilité, pour mesurer la portée de votre acte. Il ne suffit pas de dire : nous assumons notre responsabilité. Il faut être certain que ce que vous dites vous donne totalement raison.

En résumé :

- 1- La loi ne dit pas que nécessairement tel groupe devrait prendre tel poste, donc je n'ai aucun levier pour contraindre qui que ce soit, fut-il le groupe PDG, à céder ou à ne pas présenter de candidat.

- 2- Je vous ai laissé quatre jours pour vous concerter. Et là, ce sont les capacités de persuasion de chacun.

- 3- Aucun groupe n'est interdit de présenter sa candidature.

En conséquence, plutôt que de vous lever en responsabilité, présentez votre candidature. Si vous êtes candidats et à ce moment les députés apprécieront.

Voilà, chers collègues, ce que je considérerais comme une attitude responsable en ce début de notre législature qui doit être conviviale.

Merci de votre compréhension.

Bien, cela dit, nous pouvons commencer l'élection.

Nous allons commencer, comme je le disais, par la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique. Les candidatures n'avaient qu'à se manifester. Et puis on mettra en place, puisque c'est une élection à bulletin secret. Nous avons connu quand même deux élections. A quel moment on en a conclu ?

Les Honorables députés : La semaine dernière

Le Président : La jurisprudence de la mise en place de la Commission des Lois, c'est cela ?

Les Honorables députés : Oui.

Le Président : Ah bon, donc nous sommes tous d'accord que nous sommes liés par la jurisprudence de l'élection de la Commission des Lois. On est tous d'accord ?

Les Honorables députés : Oui.

Le Président : Très bien, donc on passera au vote à main levée.

Alors, on enregistre les candidatures.

Au poste de président de la Commission des Finances, du Budget et de la

Comptabilité publique. Candidat ? Oui, monsieur le Président.

Honorable Martin MABALA (Président du groupe PDG) : Merci, monsieur le Président.

Vraiment, je ne voulais pas parler, mais vu que mes collègues d'en face veulent se déplacer, monsieur le Président, permettez-moi très humblement de dire quelque chose.

Le Président : Vous avez la parole.

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président. Vous avez parlé et vous avez très bien parlé comme un chef. Je pense que c'est comme cela qu'un chef parle.

C'est dommage que je prenne la parole, mais c'est parce que mes amis doivent se lever, c'est pourquoi je voulais intervenir.

Monsieur le Président, vous nous avez donné l'ordre de nous réunir et nous nous sommes concertés en toute responsabilité. Nous avons utilisé nos outils à nous pour se concerter : c'est la loi. L'autre outil c'est la concertation. On n'apprendra pas à notre groupe parlementaire les notions de Dialogue-Tolérance et Paix. Nous nous sommes concertés en toute responsabilité. Les cinq groupes parlementaires étaient bien présents. Nous sommes arrivés, monsieur le Président, à une répartition des postes à l'Assemblée nationale au prorata des effectifs par groupe parlementaire. Nous avons considéré que nous sommes cinq groupes parlementaires et dans les cinq groupes, chaque groupe a quatre responsables : un président, un vice-président, un secrétaire et un rapporteur. Nous sommes allés au niveau du bureau des commissions, en faisant des simulations avec tous les calculs possibles. Le PDG aurait dû avoir douze représentants au niveau du bureau de l'Assemblée Nationale. Il en a eu dix.

Le groupe parlementaire Les Démocrates qui ne devrait avoir qu'un représentant en a eu trois. FDR en a un. Le seul groupe qui n'a pas eu de représentant, c'est le groupe SGD. Le groupe RV en a eu un. En faisant les simulations possibles pour

que nous puissions respecter l'esprit et la lettre du texte, nous nous sommes dits qu'en formant les groupes, dans le bureau conformément aux calculs, le PDG prend six postes. Il doit en avoir 32. Ils ont voulu discuter un peu, on a dit, mais allons-y à 33 pour le PDG. Je parle bien-sûr des calculs précis.

Monsieur le Président, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait donner quand même quatre postes aux autres et que le PDG prendra 32. C'est ce que nous avons fait, monsieur le Président. Nous nous sommes séparés sur cette note. Je suis étonné aujourd'hui qu'on puisse prendre cette attitude, peut-être parce que les gens n'ont pas eu le temps de vous rencontrer, mais je suis étonné par cette attitude.

Monsieur le Président, je vous remercie. Je voulais simplement faire cette précision.

(9 honorables députés du groupe LD quittent la salle.)

Bien, maintenant, s'agissent du candidat, il faut que je prenne mes documents.

Le Président : Merci, cher collègue. La question qui vous a été posée c'était : quels sont les candidats ?

Maintenant, la réponse que vous venez d'apporter vous a permis de prendre à témoin les autres collègues qui n'ont pas participé aux concertations avec vous. Il en ressort simplement que vous avez effectivement discuté et que de votre point de vue, vous seriez arrivés à un accord global qui tienne compte, à la fois de la composition du Bureau et de celle des commissions.

Nous allons maintenant passer aux candidatures.

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, avec votre permission, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale du Gabon propose comme candidat au poste de président de la Commission des Finances,

du Budget et de la Comptabilité publique, l'Honorable Pacôme Ruffin ONDZOUNGA.

Le Président : L'Honorable Pacôme ONDZOUNGA est le candidat du PDG. Est-ce qu'il y a un autre candidat d'un autre groupe ou un candidat simplement ?

Je regarde à droite, plus de candidat. Je regarde à gauche, plus de candidat. Nous avons donc un candidat unique, c'est monsieur Pacôme Ruffin ONDZOUNGA.

Alors, puisqu'il n'y a pas d'autres candidats et que nous avons connu un mode de scrutin, à main levée, nous allons donc passer concrètement à l'élection.

Qui s'abstient de voter l'Honorable Pacôme Ruffin ONDZOUNGA ?

Les collègues secrétaires, j'aurai dû le dire, constituent le bureau. Il y en a deux. C'est cela ? Non non non, je disais les collègues qui constituent le bureau.

Bon, chers collègues, les secrétaires du Bureau sont là pour relever les voix exprimées.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Donc, c'est à l'unanimité du reste. Alors j'attends le verdict du Bureau. Bien, le vote auquel nous venons de procéder, après avoir constaté l'absence de 9 de nos collègues sur un collège au départ de 124 qui étaient dans la salle, nous avons donc **115 votants**. Sur les 115 votants, nous avons **3 abstentions**. Ils ne s'expriment pas. Et nous avons **0 voix contre**. En définitive, **112 voix pour**.

En conséquence, le candidat **Pacôme Ruffin ONDZOUNGA est élu avec 112 voix** président de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique.

(Applaudissements)

Merci.

Nous passons à la deuxième commission.

Les Honorables députés : Monsieur, le Président, et les autres membres ?

Le Président : Oui, c'est vrai. Nous passons à l'élection des autres membres de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique.

Au poste de premier vice-président. Candidats ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de premier vice-président de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, le groupe parlementaire PDG propose comme candidat, l'Honorable Jean François NDONGOU.

Le Président : Candidat PDG, Honorable Jean François NDONGOU. Est-ce qu'il y a d'autres candidats dans la salle ? D'autres candidatures ? Ni de groupe ni de collègues. Je vais à gauche, aucune main n'est levée. Je vais à droite, aucune main n'est levée.

Alors, nous avons donc un seul candidat. C'est l'Honorable Jean François NDONGOU. Puisque le mode de scrutin est connu, je m'en vais immédiatement demander :

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Vous avez pris note ?

Bien, merci pour votre vote. je passe la parole aux collègues du bureau de la commission électorale.

Le vote est terminé. Nous enregistrons les résultats suivants :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Notre collègue, l'Honorable **Jean François NDONGOU** est donc élu **premier vice-président** de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique avec **112 voix**.

(Applaudissements.)

Merci. Nous passons au poste de deuxième vice-président.

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président, suite à notre concertation entre responsables, le groupe parlementaire PDG ne présente pas de candidature au poste de deuxième vice-président de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique. Je vous remercie.

Le Président : Alors, nous appelons celui qui a un candidat à présenter.

Honorable Pierre Daniel INDJEDJE NDALA (Président du groupe SDG) : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, honorables députés, chers collègues.

Monsieur le Président, en effet il y a eu concertation, mais nous restons quand même avec quelque chose au travers de la gorge. En effet, le groupe SDG présente comme candidat au poste de deuxième vice-président de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, l'Honorable ETOUGHE BIYOGHE Georges Joseph Casimir.

Je vous remercie.

Le Président : Nous avons donc le candidat présenté par le groupe SDG, l'Honorable ETOUGHE BIYOGHE Georges Casimir. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Aucun, ni à gauche, ni à droite.

Nous avons un seul candidat. C'est l'Honorable ETOUGHE BIYOGHE Georges Casimir. Je ne sais pas où il est. Ah il est par là.

Bien, nous reprenons la procédure.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

La parole est à notre collègue de la commission « autonome et indépendante ».

Le résultat du vote est le suivant :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

L'Honorable **ETOUGHE BIYOGHE Georges Casimir** est élu **deuxième vice-président** de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique avec 112 voix.

(Applaudissements.)

Merci. Nous passons au vote des rapporteurs.

Premier rapporteur, candidat ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de rapporteur, Premier rapporteur de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, le groupe PDG propose la candidature de l'Honorable député Alphonse NZIENGUI.

Merci.

Le Président : Autre candidature ? Sur la droite, sur la gauche ? Il n'y en a pas.

Au poste de premier rapporteur, nous avons donc la candidature du PDG qui est portée par l'Honorable Alphonse NZIENGUI. Il se trouve dans la salle à gauche. Tout le monde l'a vu ? Bien, puisque tous l'on vu, nous pouvons passer au vote.

**Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?**

Bien, merci. Le résultat du vote :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

L'Honorable **Alphonse NZIENGUI est donc élu premier rapporteur** de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique.

(Applaudissements.)

Merci. Au poste de deuxième rapporteur, les candidats ?

Honorable Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de deuxième rapporteur, de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable ODINA Solange.

Le Président : Merci. Une autre candidature ? Sur la droite ? Sur la gauche ? Un seul candidat, l'Honorable ODINA Solange.

**Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?**

Merci.

Merci, chers collègues. Alors, le résultat du vote.

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc **élue deuxième rapporteur** de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, **l'Honorable ODINA Solange.**

(Applaudissements.)

Merci. Nous passons au troisième rapporteur.

Honorable Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, au poste de troisième rapporteur, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose la candidature de l'Honorable Christian MENVIE M'OBAME.

Le Président : Bien. Alors, il n'y a pas d'autres candidats ? A gauche, à droite ? Bien, nous avons donc un seul candidat en la personne de l'Honorable Christian MENVIE M'OBAME. J'espère que tout le monde l'a aperçu, parce que moi je ne le voyais pas.

Bien, nous passons aux voix.

**Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?**

Le vote donne le résultat suivant :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc **élu troisième rapporteur** de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, **l'Honorable MENVIE M'OBAME Christian.**

(Applaudissements.)

Ainsi est donc composée la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique.

Nous vous donnerons l'ensemble de la composition à l'issue de tous les votes.

Nous passons à la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Au poste de président, je rappelle que là, il n'y a que quatre membres.

Au poste de président, quelles sont les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, en ce qui concerne la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, au poste de président, le groupe parlementaire propose la candidature de l'Honorable Paul BIYOGHE MBA.

Le Président : Bien. Autres candidatures ? A droite, à gauche ? Un seul candidat. C'est l'Honorable Paule BIYOGHE MBA.

L'Honorable Paul BIYOGHE MBA est sur ma droite dans la salle.

Tout le monde l'a vu ?

Alors, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci. Le résultat du vote :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu **président** de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, **l'Honorable Paul BIYOGHE MBA**.

(Applaudissements).

Merci. Nous passons au vice-président. Là il n'y a pas de premier. C'est un vice-président qui est élu.

Au poste de vice-président, candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, au poste de vice-président de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale, propose la candidature de l'Honorable Pierre Séverin NDONG EKOMIE.

Le Président : Pierre Séverin NDONG EKOMIE, candidat PDG. Autres candidatures dans la salle, à gauche, à droite ? Un seul candidat : Pierre Séverin NDONG EKOMIE.

Où est-il ? Ah, il est là en face. Si personne n'a aperçu Pierre Séverin, il devrait réviser ses verres.

Alors, nous passons donc au vote.

Qui s'abstient ? Je regarde d'abord sur ma droite, sur ma gauche. Je n'enregistre personne.

Qui est contre ?

Enfin, qui est pour ?

Bien, comme le micro est ouvert vous avez tout entendu. C'est pour dire qu'il y a la transparence au Bureau de l'Assemblée.

Alors, le vote donne :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu **au poste de vice-président** de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable,

monsieur **Pierre Séverin NDONG EKOMIE**.

(Applaudissements).

Merci. Nous passons au poste de premier rapporteur. Candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de premier rapporteur de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose la candidature de l'Honorable Oswald Séraphin MAYOUNOU.

Le Président : Candidature PDG, Oswald Séraphin MAYOUNOU. Autres candidatures ? Aucune.

Nous avons donc là aussi un seul candidat. Il s'agit de l'Honorable Oswald Séverin MAYOUNOU. Il est debout tout à droite. Tout le monde l'a vu ? Nous pouvons passer au vote, en toute connaissance de la personne.

Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?

Alors, le résultat enregistré est le suivant :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu **premier rapporteur** de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, **l'Honorable Oswald Séverin MAYOUNOU**.

(Applaudissements).

Merci. Enfin, au poste de deuxième rapporteur, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, au niveau de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et au poste de deuxième rapporteur, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose la candidature de l'Honorable Oumar MAMADOU BOUEMI.

Le Président : Candidature du PDG : Oumar MAMADOU BOUEMI. Autres candidatures ? Je n'en vois pas à ma droite, à gauche non plus.

Au poste donc de deuxième rapporteur, nous avons un candidat unique. C'est l'Honorable Oumar MAMADOU BOUEMI qui se situe quelque part à ma gauche. Vraiment ce poteau là, il cache beaucoup de personnes hein ! Malgré le poteau, je pense que vous l'avez aperçu.

Alors, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?

Merci. Le résultat enregistré est le suivant :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Ainsi est élu **deuxième rapporteur** de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, **l'Honorable Oumar MAMADOU BOUEMI**.

(Applaudissements).

Merci. Ainsi donc se termine le vote relatif à la Commission de l'Environnement.

Nous passons à la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles.

Au poste de président, là aussi il y a quatre membres. Les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au titre de la Commission des Affaires sociales, le groupe PDG a comme candidat au poste de président, l'Honorable Angélique NGOMA.

Le Président : Autres candidatures ? Aucune.

Au poste donc de président de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles, nous avons un seul candidat, une seule candidate. C'est l'Honorable Angélique NGOMA.

Nous passons donc immédiatement au vote.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Si vous le permettez, nous allons quelques minutes, non pas en bouclant le vote, mais en passant directement à la proclamation, sauf ...bon maintenant s'il y a un recours, on pourra revenir. Puisque je regarde en même temps que le bureau indépendant, en tant que la commission électorale indépendante et autonome, je peux proclamer immédiatement les résultats. Si vous me le permettez. Alors donc :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu président de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et Culturelles, l'Honorable Angélique NGOMA.

(Applaudissements).

Merci. Nous passons au vice-président. Candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de vice-président de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose l'Honorable député Pacôme Grégoire MOUBELET MOUBEYA.

Le Président : Merci. Autres candidatures à gauche, à droite ? Alors, au poste de vice-président de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles, nous avons un candidat unique. C'est l'Honorable Pacôme MOUBELET MOUBEYA. J'ai oublié...

Les Honorables députés : Grégoire !

Le Président : Pacôme Grégoire MOUBELET MOUBEYA.

Rires.

Bien, tout le monde l'a aperçu, nous pouvons passer au vote.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Alors, puisqu'on a conclu que je pouvais proclamer directement, sous réserves du contentieux électoral, les résultats sont donc les suivants :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu au poste de vice-président de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles, l'Honorable Pacôme Grégoire MOUBELET MOUBEYA.

(Applaudissements).

Merci. Au poste de premier rapporteur, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Au poste de premier rapporteur, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose la candidature de l'Honorable François ANGO NDOUTOUME.

Le Président : Autres candidatures ? Aucune. Alors, nous avons donc un seul candidat. C'est l'Honorable ANGO NDOUTOUME François. Il est situé où dans la salle ? Ah ! Tout le monde l'a aperçu. Nous passons au vote.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Merci. Résultat du vote :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu au poste de premier rapporteur de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles, l'Honorable ANGO NDOUTOUME François.

(Applaudissements).

Le Président : Deuxième rapporteur de la même commission. Candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président. Le candidat du PDG est l'Honorable Jean Rémy NSO-AMYENG.

Le Président : Jean Rémy NSO-AMYENG, candidat du PDG. Autres candidature ? Aucune. Nous avons donc un seul candidat, c'est l'Honorable NSO-AMYENG Jean Rémy.

Il est sur ma gauche. Vous l'avez vu ?

Les Honorables députés : Oui

Le Président : Bien.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Alors, les résultats :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu deuxième rapporteur de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles, l'Honorable NSO-AMYENG Jean Rémy.

(Applaudissements).

Nous passons à la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des travaux publics. Quatre membres là aussi.

Président, candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, s'agissant de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Travaux publics, le groupe parlementaire PDG après concertations, le poste en principe devrait revenir à nos amis du groupe parlementaire RV.

Honorable Serge NDONG OBAME (Président du groupe parlementaire RV) : Merci, monsieur le Président.

Au poste de président à la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Travaux publics, le groupe parlementaire RV présente la candidature de l'Honorable Rodrigue ABOUROU OTOGO.

Le Président : Autres candidatures, à gauche, à droite ? Un seul candidat au poste de président de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Travaux publics, c'est l'Honorable ABOUROU OTOGO Rodrigue.

Il est là caché derrière le gros poteau. Ça y est, ils vous ont aperçu maintenant.

Alors, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?

Bien, merci. Résultats :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc **élu président** de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des travaux publics, **l'Honorable ABOUROU OTOGO Rodrigue**.

(Applaudissements).

Au poste de vice-président, candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de vice-président, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable Jean Claude MBOUMI NZINDZI.

Le Président : Autres candidatures ? A gauche, à droite ? Il n'y en a pas. Alors nous avons donc un seul candidat. C'est l'Honorable MBOUMI NZINDZI Jean Claude.

Bien, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?

Résultats :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

En conséquence, **est élu vice-président** de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des

Infrastructures et des Travaux publics, **l'Honorable MBOUMI NZINDZI Jean Claude**.

(Applaudissements).

Même commission, premier rapporteur. Candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de premier rapporteur, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable Charles OTANDO.

Le Président : Bien. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Non. Un seul candidat, l'Honorable Charles OTANDO qui est...

Un honorable député situe le siège de l'Honorable Charles OTANDO.

Le Président : Alors, si vous le situés, cela signifie que vous le connaissez. On peut donc valablement passer au vote. Il entendra simplement les applaudissements s'il est élu.

Rires.

Alors, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?

Alors, monsieur le président du groupe, vous lui rapporterez que le résultat c'est :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

En conséquence, **est élu premier rapporteur** de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Travaux publics, **l'Honorable OTANDO Charles**.

(Applaudissements).

Deuxième rapporteur, candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de deuxième rapporteur, il s'agit de la candidature de l'Honorable Germain BIAHODJOW.

Le Président : Alors, autres candidatures ? A gauche, il n'y en a pas. A droite non plus. Nous avons donc un candidat unique. C'est l'Honorable BIAHODJOW Germain.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Les résultats :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu deuxième rapporteur de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Travaux publics, l'Honorable BIAHODJOW Germain.

(Applaudissements).

Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale. Quatre membres du bureau. Au poste de président, candidature ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au niveau de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose la candidature de l'Honorable Blaise LOUEMBE.

Le Président : Autres candidatures ? Nous avons donc un seul candidat, l'Honorable LOUEMBE Blaise. Honorable veuillez vous lever. Qui ne l'a pas vu ? Tout le monde l'a vu.

Nous passons donc au vote.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Alors, le résultat :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu président de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, l'Honorable LOUEMBE Blaise.

(Applaudissements).

Candidature au poste de vice-président, puisqu'il y en a un seul.

Honorable Martin MABALA : Au poste de vice-président, monsieur le Président, nous avons la candidature de l'Honorable député Noël Nelson MESSONE.

Le Président : Une autre candidature ? Il n'y en a pas. Un seul candidat donc au poste de vice-président. Il s'agit de l'Honorable MESSONE Noël Nelson. Il est où dans la salle ? Ah ! il est là, merci.

Alors, qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Résultat :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu vice-président de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, l'Honorable MESSONE Noël Nelson.

(Applaudissements).

Au poste de premier rapporteur, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de premier rapporteur, la candidature du groupe parlementaire PDG est celle de l'Honorable Jean NONO.

Le Président : Autres candidatures ? Ni à gauche, ni à droite.

Nous avons donc un seul candidat, c'est l'Honorable NONO Jean. Ah ! il est là. Tout le monde l'a vu ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci. Le résultat :

- **Votants : 115**
- **Abstentions : 03**
- **Contre : 00**
- **Pour : 112**

Est donc élu **premier rapporteur** de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, **l'Honorable NONO Jean**.

(Applaudissements).

Enfin, pour cette commission, deuxième rapporteur, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, suite à notre concertation responsable au niveau des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale, ce poste revient à l'un des quatre groupes autres que le PDG. Merci.

Le Président : Bien.

L'Honorable Pierre Daniel IDJENDJE NDALA : Merci, monsieur le Président.

Honorables députés, chers collègues, au poste de deuxième rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, le groupe SDG présente la candidature de l'Honorable MADOUNGOU MOUKAMBALA François.

Je vous remercie.

Le Président : Merci. Au poste de deuxième rapporteur, un candidat. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Alors, nous avons un seul candidat, c'est l'Honorable MADOUNGOU MOUKAMBALA François. Est-ce qu'il est dans la salle ?

Les Honorables députés : Il est là.

Le Président : Bien, alors tout le monde l'a vu.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Alors, nous passons maintenant de trois à cinq abstentions. Est-ce que tout le monde est inscrit ? Ne sont inscrits que ceux qui ont répondu présents à l'appel. C'est celle-là l'inscription.

Ne sont inscrits que ceux qui ont répondu présents à l'appel ou qui ont laissé une procuration.

Sous cette réserve là, je le redis et nous agissons en toute responsabilité, en toute discipline.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Donc, une seule abstention.

Un Honorable député s'exprime en off.

Un Honorable député : Le scrutin est uninominal. Chaque vote correspond à un poste. Nous avons des collègues qui sont arrivés en cours de vote. Est-ce que le règlement interdit qu'ils participent au vote ? C'est un point de clarification, je crois, sur lequel vous devez peut-être vous prononcer et nous avons tous le même règlement sous les yeux. Vous ne l'avez pas ? Alors, vous pouvez demander qu'on le lise.

Le Président : Merci. Alors, ce que peux dire, cher collègue, sur votre observation, votre demande de clarification. Est votant, celui qui est inscrit, premièrement et deuxièmement, effectivement c'est un vote uninominal. Vote, celui qui s'inscrit. Lorsqu'on a donc fait l'appel, les présents à la séance sont les présents au vote, à défaut de cela, ceux qui arrivent entretemps doivent demander au président du groupe ou à un député ou alors demander la parole pour faire modifier la base électorale pour dire que tel est arrivé. En conséquence, nous modifions le collège électoral. A ma connaissance, je prends à témoin tous les honorables ici, personne n'a demandé la parole pour dire, je suis nouveau. Je suis arrivé. Je m'inscrits. Je suis désormais présent. Et puisque nous avons déjà lancé le vote sur ce poste, nous allons légiférer à la venir mais plus sur ce poste là. S'il y a des nouveaux, ils demanderont la parole. Nous les enregistrons et nous ajusterons le nombre de votants. Pour le moment, nous avons ouvert le vote avec uniquement 115 votants. Maintenant, au prochain vote, nous avons encore deux commissions ou trois, lorsque nous aurons inscrit ces collègues, ils voteront.

(Un Honorable député s'exprime en off.)

Un Honorable député : Nous n'avons pas voulu perturber le déroulement du vote. Nos collègues qui sont arrivés se sont rapprochés du secrétariat pour indiquer qu'ils sont arrivés et demander à l'inscrire. Ils ont opposé une fin de non recevoir pour ne pas modifier la liste de présence. Nous nous inclinons. Nous

allons attendre le prochain vote, mais ils se sont signalés auprès des secrétaires.

Le Président : Retenez cher collègue qu'à l'avenir, puisque c'est l'Assemblée, en plénière qui non seulement adopte l'ordre du jour, mais arrête la liste des présents. Tout à l'heure, 9 députés sont sortis de la salle, nous l'avons signalé par respect pour eux et par respect pour l'Assemblée. Maintenant, si on leur disait ce n'est plus 115 mais 125, il faudrait bien qu'ils sachent à quel moment nous avons inscrit les nouveaux.

A l'avenir, sachons que s'il y en a qui arrivent en cours de séance et qui veulent participer au vote, ils doivent demander la parole afin qu'on les inscrive et qu'on notifie leur inscription publiquement.

Maintenant que le problème est posé, nous pouvons considérer qu'à partir du prochain bureau, nous avons de nouveaux inscrits, à condition que vous nous disiez qui ils sont, combien ils sont. Que l'on note dans le registre leur présence parce qu'il faut bien qu'à l'avenir nous justifions le nombre de 115 votants. Pour le justifier, il faut que sur la liste d'émargement, nous cochions les camarades...

Rires ...

Les honorables qui seraient arrivés. Vous savez, lorsqu'on passe toute sa vie à dire camarades...et puis c'est un mot qui figure dans le dictionnaire, il n'y a pas de souci. Merci de votre compréhension.

Cela dit, nous continuons le vote, toujours cette fois-ci avec 115 votants.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Résultats :

- **Inscrits : 115**
- **Abstentions : 3**
- **Contre : 0**
- **Pour : 112**

Est donc élu deuxième rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, l'Honorable **MADOUNGOU MOUKAMBALA François**.

Applaudissements.

Bien, merci. Alors, si le secrétariat a noté les nouveaux inscrits, combien sont-ils ? 2. Il s'agit des Honorables OWONO NDONG Edgard et ZIMA EBEYARD Minault Maxime. Alors, chers collègues, considérez que par rapport à la liste initiale, ces deux honorables sont désormais présents. Ils ont pris le train en marche.

En conséquence, nous allons passer de 115 à 117 votants.

Alors, nous passons à la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement.

Président, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, au titre de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale propose la candidature de l'Honorable Félicité ONGOUORI NGOUBILI.

Le Président : Une autre candidature ?

Est-ce que nos deux collègues qui sont arrivés juste à ce moment voulaient présenter une candidature ? On ne sait jamais. S'ils ont couru en apercevant la cérémonie à la télévision, ils voulaient peut-être poser leur candidature.

Rires.

Bon, autres candidatures ? il n'y en a pas. Nous avons donc un seul candidat au poste de président. Il s'agit de la collègue ONGOUORI NGOUBILI Félicité. Elle est dans la salle, non ? Si. Tout le monde l'a aperçue. De surcroît c'est bien la première fois qu'on a la candidature d'une femme au poste de président...

Brouhaha...

Ah nous avons déjà l'Honorable Angélique NGOMA. Pardon madame Angélique NGOMA, chère collègue. Ce n'est pas que je l'assimile à un homme, c'était juste un oubli.

Décidément, à ce stade nous avons pas mal de modifications. D'abord, nos deux collègues qui sont arrivés, à cet instant on nous apporte la procuration d'une collègue. Il s'agit de l'Honorable Lucienne OGOUWALANGA AWORE. Du coup, le collègue électoral passe donc à 118. Evidemment, sa voix ne va pas compter sur les votes précédents.

Nous avons donc un seul candidat, c'est l'Honorable ONGOUORI NGOUBILI Félicité.

Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?

Les résultats enregistrés sont les suivants :

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est donc élue présidente de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, l'Honorable **ONGOUORI NGOUBILI Félicité**.

Applaudissements.

Merci. Au poste de vice-président, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de vice-président, nous avons la candidature de notre collègue l'Honorable député Aurélien NTOUTOUME MEBIAME. Il est à l'extérieur monsieur le Président.

Merci.

Le Président : Autres candidatures dans la salle ? L'Honorable Lucienne OGOUWALANGA AWORE qui a envoyé sa procuration n'a pas envoyé sa candidature ? Bien qu'étant déjà membre du Bureau de l'Institution, on ne sait jamais, elle peut vouloir changer de poste.

Bien, puisqu'il n'y a plus d'autres candidats, le seul candidat au poste de vice-président est l'Honorable NTOUTOUME Aurélien, qui n'est pas dans la salle mais qui a été présenté par le groupe parlementaire PDG.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Résultats :

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est donc élu **vice-président** de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, l'Honorable **NTOUTOUME MEBIAME Aurélien**.

Applaudissements.

Au poste de premier rapporteur, les candidatures ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de Premier rapporteur de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, notre candidat est

l'Honorable Philippe Romain MIKANGA SEMBA.

Le Président : Une autre candidature ? Aucune. Alors, donc le candidat unique au poste de Premier rapporteur de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement est l'Honorable MIKANGA SEMBA Philippe. Il est là ? Oui. L'Honorable MIKANGA SEMBA Philippe est debout à droite dans le fond.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci. Je crois que je peux donner directement les résultats, avec votre permission.

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est donc élu **Premier rapporteur** de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, l'Honorable **MIKANGA SEMBA Philippe Romain**.

Applaudissements.

Deuxième rapporteur, les candidats s'il vous plaît !

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, pour le groupe parlementaire PDG, notre candidat est l'Honorable Hugues Régis MAYOMBO.

Autres candidatures ? Il n'y en a pas. Un seul candidat, c'est l'Honorable MAYOMBO Hugues Régis qui est debout là-bas. Puisque vous l'avez vu, alors :

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Résultats :

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est élu **Deuxième rapporteur** de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, l'Honorable **MAYOMBO Hugues Régis**.

Applaudissements.

Nous arrivons à la dernière commission à pourvoir ce soir, c'est la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques. C'est la dernière que nous avons créée au cours de la présente législature.

Alors, au poste de président, quelles sont les candidatures qui se manifestent pour inaugurer cette commission ?

Honorable Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au titre de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, comme président, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable Alain Simplicie BOUNGUERES.

Le Président : Une autre candidature ? Il n'y en a pas. Nous n'avons donc qu'un seul candidat, l'Honorable BOUNGUERES Alain Simplicie.

- Qui s'abstient ?
- Qui est contre ?
- Qui est pour ?

Résultats :

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est élu **président** de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, l'Honorable **Alain Simplicie BOUNGUERES**.

Applaudissements.

Vice-président, la candidature s'il vous plaît !

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, respectueusement, au poste de vice-président de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable député AZIZET Berthe.

Le Président : Une autre candidature ? Il n'y en a pas. Alors, une seule candidate, c'est l'Honorable AZIZET Berthe.

- Qui s'abstient ?
- Qui est contre ?
- Qui est pour ?

Résultats :

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est donc élue **vice-présidente** de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, l'Honorable **AZIZET Berthe**.

Applaudissements.

Premier rapporteur ?

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de Premier rapporteur, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable député Irène LINDZONDZO.

Le Président : Autres candidatures ? Il n'y en a pas. Une seule candidate, c'est l'Honorable Irène LINDZONDZO. Vous l'avez vu.

Qui s'abstient ?
 Qui est contre ?
 Qui est pour ?

Résultats :

- **Votants : 118**
- **Abstentions : 5**
- **Contre : 0**
- **Pour : 113**

Est donc élue **Premier rapporteur** de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques l'Honorable **LINDZONDZO Irène**.

Applaudissements.

Deuxième rapporteur, les candidatures.

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, par rapport à ce poste, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale n'a pas de candidature.

Merci, monsieur le Président.

Le Président : Merci. Qu'est-ce qu'il y a comme candidature alors ?

Honorable AKUE Elie Colin (Président du groupe parlementaire FDR) : Merci, monsieur le Président. Par rapport aux discussions qu'il y a eu entre les responsables des groupes parlementaires, le groupe FDR propose la candidature de l'Honorable Franck Ulrich BOKAMBA NDOMBI ATABI au poste de Deuxième rapporteur à la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques.

Le Président : Bien, nous avons comme candidat l'Honorable BOKAMBA NDOMBI ATABI Franck Ulrich. Est-il dans la salle ? Oui.

Une autre candidature ? Oui.

Honorable Serge NDONG OBAME (Président du groupe RV) : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Deuxième rapporteur de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, le groupe parlementaire RV présente la candidature de l'Honorable Alexandre Gilbert AWASSI.

Le Président : Bien. Une autre candidature ?

Brouhaha...

S'il vous plaît ! Qu'est-ce qu'il y a ?

Une autre candidature ? A droite, à gauche ? Il n'y en a plus.

Nous avons donc pour le poste de Deuxième rapporteur de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, nous avons deux candidats. Nous avons le candidat présenté par le groupe FDR, l'Honorable BOKAMBA NDOMBI ATABI Franck Ulrich. Veuillez vous lever s'il vous plaît !

Puis, le groupe RV présente la candidature de l'Honorable AWASSI Gilbert. Chers collègues, vous pouvez rester debout pour que vos collègues vous voient bien tous les deux.

Chers collègues, nous avons donc deux candidats. Avant de passer au vote, est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ? Oui, il y a une main qui se lève pour demander la parole.

Vous pouvez vous asseoir provisoirement chers collègues.

Honorable AKUE Elie Colin : Monsieur le Président, avec votre permission, je vais quand même dire ceci : nous nous sommes concertés depuis vendredi, nous sommes venus vous voir. Je suis étonné qu'il y ait une autre candidature. Si vous voulez, je retire notre candidature.

Les honorables députés : non, on passe au vote.

Rires et brouhaha...

Le Président : Chers collègues, deux candidatures nous sont présentées solennellement. Celle du groupe FDR en la personne de l'Honorable BOKAMBA NDOMBI ATABI Franck Ulrich et celle du groupe RV en la personne de l'Honorable AWASSI Gilbert.

L'intervention qui vient d'avoir lieu a consisté à dire : nous nous étions entendus et nous sommes donc surpris par cette dernière candidature.

Ma réponse c'est que vos ententes entre vous n'engagent pas tous les députés. En conséquence, nous donnons la parole aux deux présentateurs des candidatures pour leurs derniers mots, à l'issue de quoi nous passons au vote.

Bien, la parole est au FDR. Non, il venait de parler. Je vais donner la parole au groupe RV.

Honorable Serge NDONG OBAME : Merci, monsieur le Président. Le groupe parlementaire RV maintient sa candidature. Merci.

Le Président : Merci. La parole est au groupe FDR.

Honorable AKUE Elie Colin : Merci monsieur le Président. Si tel est le cas, le groupe FDR retire sa candidature.

Brouhaha...

Le Président : Merci, cher collègue. Alors, nous avons donc deux candidatures. Celle du FDR en la personne de l'Honorable MOKAMBA NDOMBI Franck Ulrich que nous invitons à se lever pour la dernière fois. Ensuite, celle du RV en la personne de l'Honorable AWASSI Gilbert. Qu'il se lève également.

Bon écoutez, faites nous plaisir, veuillez descendre s'il vous plaît ! oui, comme cela tous ont la chance de vous voir. Je ne vous demande pas de faire campagne, mais juste de vous montrer. Venez devant le pupitre là. S'il vous plaît ! voilà !

A l'appel de votre nom, vous levez la main pour que tout le monde sache de qui il s'agit.

Honorable BOKAMBA NDOMBI Franck Ulrich. Vous avez 30 secondes pour vous présenter.

L'honorable lève la main.

Honorable BOKAMBA NDOMBI Franck Ulrich : député du deuxième siège du département de la Zadié. Vous avez demandé le siège, non ?

Le Président : La Zadié c'est dans l'Ogooué Ivindo, avec comme capitale Mékambo.

Applaudissements et rires.

Merci. Alors, l'Honorable AWASSI Alexandre Gilbert. Vous avez 30 secondes également.

Honorable AWASSI Alexandre Gilbert : Député du siège unique du 2^e arrondissement de la commune de Moanda dans le Haut-Ogooué.

Le Président : Siège unique du 2^e arrondissement de la commune de Moanda dans la province du Haut-Ogooué. Chers collègues, vous avez donc deux candidats au poste de Deuxième rapporteur. Cela va terminer en beauté, notre élection. C'est plus passionnant que tous les votes précédents.

Alors, puisque nous avons arrêté le mode du scrutin, nous n'allons pas changer de règles du jeu en cours. Nous allons les maintenir. En ce moment-là, la commission va être un peu plus vigilante, de telle sorte que personne ne vote deux fois. Pour ceux qui ont des procurations, ils voteront et ils diront : procuration, après avoir voté pour eux-mêmes. Ce qu'on va faire, c'est passer par côté, côté gauche, côté droit. D'accord ? Bien.

Chers collègues, est-ce qu'on peut passer au vote ? Personne ne demande la parole à ce stade ? Si, il y a une main. Motion de procédure ! Cher collègue, présentez-vous s'il vous plaît !

Honorable Philippe Romain MIKANGA SEMBA : Merci, monsieur le Président. Je suis député du 4^e siège du département de l'OGOULOU.

Je voudrais juste signifier ici que, depuis le matin nous avons engagé un processus électoral qui consiste à respecter les consignes des présidents des groupes parlementaires. Je souhaiterais quand même que notre président du groupe PDG nous donne la consigne pour le vote.

Je vous remercie.

Le Président : Quelqu'un d'autre demande la parole ? Oui, honorable Jean Robert GOULONGANA. Qui a le micro ? Même si la voix porte, mais ...

Honorable Jean Robert GOULONGANA : Merci, monsieur le Président.

Je ne sais pas si j'ai bien compris la préoccupation de notre collègue. Il demande une consigne de vote. Est-ce à dire qu'il demande au président du groupe parlementaire PDG de donner des instructions ici en salle, en plénière ? Ce qui correspondrait, me semble-t-il, à un vote impératif. Je propose donc, si jamais vous accédez à cette demande, que le groupe PDG se retire et aille régler ses problèmes à l'extérieur de la salle.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Bon, écoutez, je pense que nous avons le droit, en ce moment précis, de prendre une gorgée d'eau. En conséquence, je m'en vais pour juste cinq minutes, suspendre la séance. Ensuite, nous reviendrons directement pour procéder au vote, puisqu'avant la suspension, personne n'a retiré sa candidature. Nous recommencerons les opérations là où elles se seront arrêtées, c'est-à-dire deux candidats : un du RV et un du FDR.

(la séance est suspendue à 14 heures 07 minutes.)

(Reprise de la séance à 14 heures 18 minutes.)

Le Président : Veuillez prendre place, chers collègues.

Bien, nous reprenons notre séance plénière, étant entendu qu'au moment où nous l'avons suspendue pour cinq minutes, nous étions sur le point de passer à l'élection du Deuxième rapporteur de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques. Pour ce faire, deux candidatures nous ont été présentées, celle du FDR en la personne de l'Honorable BOKAMBA NDOMBI Franck Ulrich et celle du RV en la personne de l'Honorable AWASSI Alexandre Gilbert. Alors, il ne nous reste plus qu'à passer aux opérations de vote.

Avant d'ouvrir le scrutin, je demande si quelqu'un dans la salle veut dire quelque chose. Oui, Honorable BOKAMBA NDOMBI, vous avez la parole.

Honorable BOKAMBA NDOMBI ATABI Franck Ulrich : Merci Excellence. Mesdames et messieurs les honorables députés, mon jeune frère AWASSI et moi avons l'interdiction formelle de nous affronter. Je souhaiterais, après conseil des sages, je retire ma candidature. Je vais voter pour mon jeune frère. Merci, monsieur le Président.

Applaudissements.

Le Président : Bien, je constate que l'Honorable BOKAMBA NDOMBI agit en son âme et conscience. Il ne s'est pas tourné du côté de celui qui a présenté sa candidature donc le président du groupe FDR, parce qu'il ne s'est pas auto-proclamé candidat. De même qu'il n'a pas attendu que la commission lui certifie que la candidature pouvait être retirée ou pas. Il est reparti s'asseoir. Quand bien même vos désirs seraient des ordres, cher collègue, je voudrais vous inviter très respectueusement à vous levez une fois de plus et à venir attendre la décision au côté de votre frère que vous avez chaleureusement embrassé.

L'honorable BOKAMBO NDOMBI revient.

Merci.

Je voudrais à ce stade passer la parole au président du groupe FDR.

Honorable AKUE Elie Colin : Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Je vous donne la parole par respect du parallélisme des formes. J'ai demandé les candidatures, c'est vous qui êtes venu présenter la candidature. C'est à vous qu'appartient de dire les raisons.

Vous avez la parole cher collègue.

Honorable AKUE Elie Colin : Merci, monsieur le Président. Je constate que l'esprit de consensus comme nous l'avons dit, n'a pas été respecté, lorsque vous avez donné les cinq minutes, nous nous sommes concertés avec l'Honorable BOKAMBA NDOMBI et nous avons décidé qu'il retire sa candidature, étant donné que l'esprit de consensus sur lequel nous nous sommes entendu depuis vendredi n'a pas été respecté.

Je vous remercie.

Le Président : Bien, je considère donc que le groupe FDR entérine le retrait de la candidature de l'Honorable BOKAMBA NDOMBI Franck Ulrich. En conséquence, deux choses.

La première, c'est de remercier l'Honorable Franck Ulrich BOKAMBA NDOMBI que je prie de regagner sa place.

La deuxième, c'est d'affirmer que désormais nous n'avons plus qu'un seul candidat au poste de Deuxième rapporteur de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques. Il s'agit de l'Honorable AWASSI Alexandre Gilbert ici debout devant vous.

Nous allons donc passer au vote. Exceptionnellement vous allez découvrir le résultat en vous tenant debout devant nous,

comme cela, nous apprécierons l'expression de votre émotion.

Rires.

Alors, qui s'abstient ?

Vous avez le droit de vous retourner pour voir qui s'abstient.

Rires.

Qui est contre ?
Et qui est pour ?

Les résultats chers collègues :

- Votants : 118
- Abstentions : 09
- Contre : 0
- Pour : 109

Est donc élu **Deuxième rapporteur** de la Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques, l'Honorable **AWASSI Alexandre Gilbert**.

Applaudissements.

Nous arrivons donc au terme du processus de nos élections et partant, du processus de mise en place des commissions générales permanentes. Je ne reviendrais pas sur le rappel que j'ai fait du règlement. Je voudrais juste rapidement rappeler les noms des élus.

Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique :

- Président : Pacôme Rufin ONDZOUNGA
- premier-vice président : Jean François NDONGOU
- Deuxième vice-président : ETOUGHE BIYOGHE Georges Joseph Casimir
- Premier rapporteur Alphonse NZIENGUI.
- Deuxième rapporteur : ODINA Solange

- Troisième rapporteur MENVIE M'OBAME Christian

Commission de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable :

- Président : Paul BIYOGHE MBA ;
- Vice-président : Pierre Séverin NDONG EKOMIE ;
- Premier rapporteur Oswald Séverin MAYOUNOU ;
- Deuxième rapporteur : Oumar MAMADOU BOUENI.

Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et culturelles :

- Président : Angélique NGOMA.
- Vice-président : Pacôme Grégoire MOUBELET BOUBEYA ;
- Premier rapporteur : ANGO NTOUTOUME François ;
- Deuxième rapporteur NSO AMYENG Jean-Rémy

Commission de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Travaux publics :

- Président : ABOUROU OTOGO Rodrigue ;
- Vice-président : MBOUMI NZINZI Jean Claude ;
- Premier rapporteur : OTANDO Charles ;
- Deuxième rapporteur : BIAHADJOW Germain.

Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale :

- Président : LOUEMBE Blaise ;
- Vice-président : MESSONE Noël Nelson ;
- Premier rapporteur : NONO Jean ;
- Deuxième rapporteur : MADOUNGOU MOUKAMBALA François.

Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement :

- Président : ONGOUORI NGOUBILI Félicité ;
- Vice-président : NTOUTOUME MEBIAME Aurélien ;
- Premier rapporteur : MIKANGA SEMBA Philippe Romain ;
- Deuxième rapporteur : MAYOMBOT Hugues Régis.

Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies numériques :

- Président : BOUNGUERES Alain Simplicite ;
- Vice-président : AZIZET Berthe ;
- Premier rapporteur : LINDZONDZO Irène ;
- Deuxième rapporteur : AWASSI Alexandre Gilbert.

Cela dit, toutes les commissions doivent prendre les dispositions pour démarrer leurs activités car, non seulement nous devons traiter avec célérité les projets de lois qui nous parviendront du Gouvernement, mais aussi et surtout, comme je vous l'ai dit, vous devez vous organiser pour identifier les lois qui existent dans votre domaine d'activité, dans votre champs d'action afin que l'Assemblée contribue résolument à l'évolution du dispositif législatif. Les commissions doivent contribuer à la production des normes législatives, à la production des propositions de lois, quitte à ce que ces propositions soient portées par des honorables députés. Mais la commission doit s'investir et aucun d'entre nous n'a des excuses pour chômer, pour galérer ou voyager uniquement pour le plaisir.

Ainsi s'achève donc le premier point de l'ordre du jour. Nous passons au deuxième point : **les divers**.

En attendant qu'un collègue éventuellement fasse part d'un divers, en guise de divers, j'ai reçu un communiqué, une

copie que je Secrétaire général a porté à la connaissance des honorables députés. Je ne précise pas, la commission des lois, puisque nous sommes tous membres de la Commission des lois, comme nous sommes tous membres de la Commission des Finances.

Donc, le président de la Commission des lois, procédera mercredi 20 mars à 9 heures 30 dans la salle Georges Damas ALEKA du premier étage, à l'audition du Ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures sur le projet de loi portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise.

Nous sommes donc tous tenus demain à 9 heures 30, à nous présenter à la salle Georges Damas ALEKA. A partir de là, même s'il y avait une défaillance dans les médias, vous êtes tous informés et plus personne n'aura d'excuses.

Bien, est-ce qu'un collègue avait un autre divers ? Compte tenu de l'heure qu'il est, les honorables députés sont tentés de demander à aller prendre, qui une boisson, qui un petit repas, qui des médicaments. Alors, je vois deux doigts qui se lèvent, l'Honorable BIAHODJOW et l'Honorable NZIGOU MANFOUMBI. Alors, la parole est à vous, honorables.

Attendez, on vous apporte le micro.

Honorable Germain BIAHODJOW : Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, je vous remercie de m'avoir donné le temps de parole.

Honorables députés, chers collègues, je voudrais inscrire une toute petite réflexion à votre attention. J'avoue ma gêne lorsque j'ai vu certains membres du Bureau de l'Assemblée Nationale sortir de la salle à la suite de l'appel d'un président de groupe parlementaire. Je n'ai pas l'expérience certes, mais je pense que lorsqu'on est élu au Bureau d'une institution, on porte le sceau de la neutralité politique, surtout lors des séances.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, ailleurs, les bureaux sont régis par des codes de bonne conduite. C'est une observation qui suscite une réflexion.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. Je passe la parole à l'Honorable NZIGOU MANFOUMBI.

Honorable Bonaventure NZIGOU MANFOUMBI : Merci monsieur le Président.

Monsieur le Président, ma réflexion va certainement susciter des réactions dans la salle, mais je n'ai pas sous mes yeux le Règlement de l'Assemblée Nationale, mais étant donné que je suis membre de cette commission, la Commission des lois, je suis à peu près sûr que les dispositions que je vais ici relever n'ont pas suffisamment bougé dans le nouveau Règlement intérieur.

Monsieur le Président, je vais ici citer la plénière pour le Bureau de l'Assemblée Nationale, la disposition qui concerne, en son temps c'était l'article 31, du titre 6 : **des dispositions diverses**.

Dans ces dispositions anciennes, monsieur le Président le relire, au risque de me répéter : « il est institué un comité permanent devant réfléchir sur les conditions de vie et de travail du parlementaire. »

Monsieur le Président, certains d'entre nous dans la salle savent exactement ce que je veux insinuer par la mise en place de ce comité permanent. Il est très important pour nous, parce que le député est avant tout, non seulement un représentant du peuple, mais c'est celui-là qui est en contact permanent avec la population, donc avec le plus grand nombre. Il y a lieu que cette commission puisse se réunir afin d'analyser et certainement de mettre sur pied un certain nombre de questionnements. Je ne voudrais pas faire dans les détails, mais je pense que j'ai été suffisamment explicite, monsieur le Président.

Monsieur le Président, il est, toujours dans l'ancien Règlement intérieur, il y a des dispositions de l'article 123. Il est dit entre autres que lors de l'ouverture en plénière de la session de la législature, la Questure remet aux députés un certain nombre d'attributs et je citerais entre autres une cocarde, une carte professionnelle, j'en passe.

Monsieur le Président, on nous a remis les insignes, des kits en l'occurrence des écharpes, le reste des éléments constitutifs à justifier votre appartenance à une institution comme la nôtre ne nous ont pas été remis. Il s'agit des cocardes, la carte professionnelle. J'ai un ami que j'ai dû sauver. Il a été arrêté. A la limite il était traité comme étant un citoyen lambda puisse n'ayant pas justifié sa qualité de Député. Il serait bien, monsieur le Président, que cette question soit traitée en urgence pour que le Député, lorsqu'il se présente devant une autorité puisse décliner de manière formelle son identité.

Voilà, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, les quelques préoccupations que j'avais à dire au cours de ces débats.

Merci beaucoup, monsieur le Président.

Le Président : Merci, chers collègues. Est-ce qu'il y a un autre divers ? Il n'y en a plus.

Alors, je voudrais vous remercier pour vos informations. Permettez simplement que le Bureau se saisisse de ces questions qui ont été évoquées, au cours de l'une de ses prochaines rencontres et qu'il vous apporte les réponses. Pour l'instant, je n'ai rien d'autre à dire, si ce n'est que concernant les cocardes, d'après les informations que j'ai eu, il y a eu un retard dans la commande pour une raison simple, parce que là-dessus est porté le début et la fin de la législature.

Or, il se trouve qu'au moment où les commandes des écharpes ont été passées, bien malin celui qui aurait dit quand est-ce que notre législature allait commencer et quand est-ce qu'elle allait se terminer. Et, comme il

y a des délais de fabrication, on est obligé d'attendre que les dates soient portées là-dessus, que les règlements soient effectués et que les cocardes nous parviennent.

Le seul élément de réponse que je peux vous apporter c'est sur cet aspect là. Maintenant, pour les autres, nous en prenons acte. Nous en débattons au cours des réunions de Bureau et nous vous donnerons des réponses.

Bien, cela dit, notre ordre du jour est donc épuisé. Je m'en vais une fois de plus féliciter nos collègues qui ont été élus et leur dire que la tâche est lourde. Elle est passionnante. Elle est exaltante. N'oublions pas qu'on nous appelle, et nous devons nous sentir ainsi : **La Représentation nationale**. Nous avons la lourde responsabilité de représenter la nation gabonaise. Evidemment nous n'ignorons pas qu'il y a la première institution élue au suffrage universel direct. Nous n'avons pas la prétention de représenter la nation plus que lui, le Président de la République, mais comme nous le savons, on nous appelle la Représentation nationale. Nous devons nous sentir ainsi : représentants de la nation entière. A nous donc d'agir en toute responsabilité. Et encore une fois, nous avons un devoir d'exemplarité. Je vous l'ai déjà dit ici à deux occasions, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'élire dans cette salle au présidium de l'Assemblée Nationale. C'était le 11 janvier. Je l'ai réitéré lors de l'ouverture de la session, la présente session ordinaire. Notre conduite aussi bien ici au sein de l'hémicycle, que dans la rue, que dans nos villages, nos circonscriptions, même lorsque nous séjournons dans une circonscription dont nous ne sommes pas l'élu, nous devons agir en responsable.

Cela dit, je vous remercie une fois de plus et la séance est levée.

14 heures 47 minutes.